



8, Port Saint Sauveur - 31000 Toulouse (France) Tél.  
(33).05.67.700.400 / Fax (33).05.67.700.401  
Courrier électronique: [courrier@messant.fr](mailto:courrier@messant.fr)

Organisme de formation enregistré sous le numéro 73 31 05173 31

# FORMATION

## « Attributions et fonctionnement des Institutions Représentatives du Personnel »

**17 février 2014**

**de 9 h à 17 h**

### PROGRAMME

#### **Introduction : principes communs aux IRP**

- Identifier les acteurs et la notion de « représentativité » issue de la Loi du 20 août 2008 ;
- Représentants désignés et élus : quelles différences, quelles complémentarités ?
- DP, CE, CHSCT, délégué syndical : quels domaines d'intervention ?

#### **1. Le Comité d'Entreprise : attributions et rôle**

---

- Attributions d'ordre économique :
  - Principe : obligation d'information et de consultation pesant sur l'employeur
  - Concrétisation : « info. et/ou consult' » du CE et communication d'informations
  - Dérogation : domaines d'information & consultation impératives
  - Le droit d'alerte du CE et l'assistance par un expert-comptable de son choix
- Attributions d'ordre social :
  - Les compétences légalement dédiées au CE : notion « d'oeuvre sociale & culturelle »
  - Le budget des œuvres sociales & culturelles et la participation des salariés
  - Fonctionnement des œuvres sociales & culturelles et rapports avec l'employeur

#### **2. Les Délégués du Personnel : attributions et rôle**

---

- Rôle traditionnel : attributions de principe :
  - présentation des réclamations individuelles et collectives
  - liens avec l'inspection du travail
- Rôle traditionnel : attributions complémentaires expresses
  - congés payés,
  - accidents du travail,
  - hygiène et sécurité,
  - licenciements économiques

### **3. Le syndicat dans l'entreprise : attributions et rôle :**

---

- Statut et fondement du mandat syndical : représentation du syndicat dans l'entreprise ;
- Légitimité électorale : quel syndicat peut désigner un délégué syndical ?
- Attributions :
  - Représentation du syndicat dans l'entreprise et auprès des salariés
  - Négociations d'accords d'entreprise / accords d'établissement
  - Négociations annuelles
  - Attributions complémentaires : informations et consultations

### **4. le CHSCT : domaines de responsabilité**

---

- Composition et rôle des membres
- Domaines d'action du CHSCT et principes généraux d'intervention : protection de la santé au travail, mission générale de surveillance
- Domaines d'action spécifiques :
  - Informations et consultations émanant de l'employeur
  - Analyses et initiatives : prévention des risques professionnels, harcèlement, sécurité...
  - Surveillance et interventions : situations de danger, enquêtes, expertises, droit d'alerte

### **5. Le fonctionnement et les moyens des représentants du personnel**

---

- Composition, personnalité civile...
- Les moyens matériels de fonctionnement : budgets, local, équipements...
- Fonctionnement quotidien : réunions, ordre du jour, procès-verbaux....
- Les rapports des IRP avec l'entreprise :
  - commissions, affichages
  - heures de délégation, liberté de déplacement, contacts avec les salariés...
- Les obligations des représentants du personnel : confidentialité, secret...
- Rappel des différences entre CCE, Comité de groupe et Comité d'Etablissement.

### **6. La protection des représentants du personnel**

---

- Bénéficiaires de la protection : rappel de principes
- Protection dans le cadre de l'exécution du contrat de travail.
- Protection dans le cadre de la rupture du contrat de travail :
  - Modes de rupture visés par la protection
  - Les procédures prescrites par la Loi et sanctions
  - L'intervention de l'inspecteur du travail et les recours